

PV réunion du Comité Directeur Régional - 23 Janvier 2016

Début de séance : 9h20

Présents : Jean Escales, Véronique Escales, Jo Vrijens, Auro Vrijens, Jean-Pierre Vignocchi, Marjorie Dupré-Poiget, François Zaragoza, Arnaud Zaragoza, Olaf Weiss, Hervé Alfonsi, Christian Aragon, Daniel Buron, Chantal Margouet

Excusés : Sabine Guiraud, Christian Tomi

Bilan du Président :

- beaucoup de réunions de CDN sur lesquelles Jean représentait la Corse
- du 9 au 11 janvier 2015 : salon de la Plongée à Paris. Salon moyen lié aux attentats et triste (présence sur le stand de l'ATC pas spécifique à la plongée). Nouvelle présidente à l'ATC, nouvelle équipe, on ne sait pas ce que cela va donner mais a priori plus efficace.
- le 7 février 2015 : AG du Comité Haute Corse
- le 19 mars 2015 : réunion des instances de contrôle avec Jo Vrijens, Jean-Pierre Vignocchi et Stéphane Jungo. Présence de la Gendarmerie Maritime, des Douanes et de la Jeunesse et Sports. Très intéressant car apport de notre expertise aux instances de l'Etat. La Directe absente.
- le 18 avril 2015 : réunion avec l'Office de l'Environnement pour parler de la refonte de la convention sur la caulerpe. Pas de nouvelles pendant l'année. Nouveau projet de convention arrivé semaine dernière
- en mai 2015 : réunion à la DRJSCS avec Jo Vrijens, Christian Aragon, Jean-Pierre Vignocchi et le responsable départemental 2A des SCA Alain Lachuries. Cette réunion était conséquente au problème de l'embauche des Brevets d'Etats. La Directe et la DRJS présentes. On a de l'écoute mais nous entendent-ils vraiment ?
- du 12 au 14 juin 2015 : CDN à Dijon
- du 8 au 11 octobre 2015 : réunion à Bordeaux pour le conseil des Régions
- le 8 décembre 2015 : réunion avec la Directe et la DRJS suite aux problèmes rencontrés cet été (contrôles sur les stagiaires pédagogiques) avec participation de Jean-Marc Broner.

Jean Escales signale qu'il ne se représentera pas en 2017 ni au Comité Directeur Régional et ni au National, ni faire partie du Comité Directeur Régional et National.

Bilan du Secrétariat par la Trésorière Générale :

Nombre de clubs associatifs : 34

Nombre de SCA : 42

pour un total de 76.

Grosse chute en nombre de clubs et SCA : plein de structures radiées soit par manque de licences, soit par non-paiement. Les SCA sont radiées d'office par le National, pour les clubs associatifs il y a une demande d'avis du National au Régional.

Les radiés cette année : Bulle d'O, Anthias Diving, Barakouda, Subevasion, Plonge Evasion, Toga Plongée

Les dangers pour l'an prochain: Kalliste, Octopus, Ghjirulatu Immersione, A l'eau rando

En 2015, total de 3199 licences (vs 3166 en 2014) dont 2600 licences adultes, 444 licences jeunes et 155 licences enfant. Il y a 1545 licenciés en club (vs 1615 en 2014) et 1654 licenciés en SCA (vs 1551). Il a 1059 femmes (+38 par rapport à 2014) et 2140 hommes (-6 par rapport à 2014).

Bilan de la Trésorière Générale :

Recettes sur 2015 : 167757 € vs 193668 € en 2014

Dépenses sur 2015 : 165282 € vs 191976 € en 2014

Recettes à recevoir :

Le 31 janvier 2016, besoin de remonter la subvention du CNDS.

- Attente de la subvention pour les championnats de France photo : entre 1500 € et 3000 € (1500 € pour avoir fait l'évènement et le reste sous forme de factures fonction des dépenses engagées)
- Demande de subvention pour accueil du public avec handicap. Dossier important à monter.

Attente des remboursements des frais de Jean par rapport au National (1350 €) et les cotisations régionales (2660 €)

Dépenses à venir :

Subvention des commissions, les CODEP, le CROSS, les assurances des dirigeants, Juridica (682,27 €), FESSM, le CODE (Comportement Organisation Détente et Environnement).

- Au sujet du CODE, c'est une publication sur tous les sports. Pour la plongée, 20aine de pages. L'idée est de participer au niveau régional. Budget : 500 €
- Cotisation Juridica : pour aide juridique et couverture de frais d'avocats en cas de procès

Etat des subventions régionales aux commissions :

	Budget alloué 2015	Reste à verser	Reste sur compte	budget demandé 2016	Budget alloué
Apnée	3000 €	377,20 €	559,52 €	3000 €	3000 €
Archéologie	5000 €	0 €	-14,55 €	6000 €	5000 €
Biologie	2500 €	100 €	0,59 €	2575 €	2100 €
Juridique	300 €	0 €		0 €	0 €
Médicale	500 €	215,33 €		0 €	0 €
Technique	6500 €	0 €	614,18 €	8000 €	7300 €
Total					17400 €
Comptes de réserve pour la commission médicale (300 €) et la commission juridique (300 €)					600 €

La médicale :

Pas de nouvelle de la médicale, ni de rapport.

Bilan envoyé par le Président Antoine Grisoni. Pas grand-chose en terme d'activité e dehors de la participation aux AG et 1 au CODEP 2A. N'a pas demandé d'argent. Donc on positionne un compte de réserve de 300 € à l'instar de la Juridique.

La technique :

Achat de matériel pour les TIV (bac ultrason, ...) : 6 bacs au total (3 en Haute Corse et 3 en Corse du Sud).

Demande de 1500 € en plus de par rapport aux 3 stagiaires IRS (coût de 500€ par an). Proposition d'Aurore Vrijens : rajouter les 614,18€ restant sur le compte dans le budget. Décision : supprimer l'aide à la formation MF2 pour récupérer le budget pour les IRS.

L'apnée :

Patrick Poggi est champion de France en poids constant avec 87m. Ouverture de plusieurs structures et a fait des licences. Budget demandé accordé.

L'archéologie :

Plus de déplacements à prévoir cette année (suite à la demande du DRASM pour une épave aux Sanguinaires). Donc plus de carburant. Demande 1000 € de plus sur le budget. En période d'effort budgétaire, le CDR acte le maintien du budget 2015.

La biologie :

Toujours le même point : la participation au niveau National est basée sur un montant forfaitaire ce qui pose un problème pour les gens qui viennent de loin (nuit d'hôtel supplémentaire). Tous les frais en plus ne sont pas pris par la commission nationale. Donc la commission régionale prend en charge le supplément des frais. Jean remonte ce point au prochain CDN. Sur le prévisionnel, on enlève les frais téléphone / internet pour un montant de 480 €. Donc budget ramené à 2100 €.

La juridique :

Comme pour la médicale, positionnement d'un compte de réserve de 300 €.

Questions diverses :

Ristournes CODEP : Clubs et structures radiées mais factures non réglées. Pour recouvrer l'argent, travailler avec un recouvreur payé fonction du montant récupéré (mieux vaut récupérer un peu que rien du tout). Montant global à récupérer : 5000 € pais par petites sommes. Appel du recouvreur pour connaître les modalités. **Action : Véronique Escales.**

Primo Licences: report du nombre de licences sur 2015/2016. La licence primo souscrite en 2015 est une licence 2016 délivrée en avance (et non pas une licence 2015 prolongée sur 2016).

La comptabilité des primo licences 2015-2016 souscrites entre le 1° mai et le 15 septembre 2015 se fait donc sur l'année 2016 avec son AG annuel début 2017.

Suite à une communication pas assez explicite et à **titre exceptionnel** ces primo licences, souscrites entre le 1° mai et le 15 septembre 2015, seront **également comptabilisées** sur l'année 2015 avec son AG annuel avril 2016 (elles comptent donc exceptionnellement deux fois)

La FFESSM renouvelle l'opération des primo licence cette année en précisant que les primo licences prises entre le 1° mai et le 15 septembre 2016 seront des licence 2017 et qu'ils seront comptabilisés une seule fois et sur l'année 2017 avec son AG annuel début 2018.

Caulerpe : nouvelle convention reçue cette semaine du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016 avec un budget de prise en charge des frais de 18580 € maximum. La prospection active ne peut plus être prise en compte car nécessité d'avoir des scaphandriers de Classe 1 ou 2 (la prospection active est considérée comme un travail) . La prospection doit être passive : la recherche doit se faire avec des clients observateurs lors d'une plongée exploration avec la présence d'un cadre relais (moniteur qui vient se rajouter à la palanquée. Il est défrayé de ses déplacements et de sa plongée dans le cadre du budget de la convention). Il faudra être vigilant sur le fait que les cadres relais n'aillent pas toujours dans les mêmes structures. Daniel sera le référent pour l'OEC. Le CDR est d'accord pour la signature de la convention.

Les propositions de la CTR et du collège à entériner :

- Le collège s'est prononcé pour modification du RI sur le déplacement obligatoire des IR. Le collège des instructeurs a voté "oui" à la majorité. Voix Contre : 3 - Abstentions : 4 - Pour : 6. Modification adoptée.
- Proposition d'ouverture pour 3 postes d'IRS pour 2016 et 2017. Proposition adoptée à l'unanimité

Fin de séance : 12h45